



Section Syndicale Paradis

Monsieur
Chef d'Etablissement
25 rue de Paradis
75010 PARIS

Paradis, le 16 janvier 2019

Monsieur,

Pour faire suite à la visite des locaux effectuée jeudi 10 janvier par une délégation CFDT sur le site de Paradis, nous souhaitons, à nouveau, vous alerter concernant les conditions de travail :

- ... Des salariés installés au 5B du site (Entreprise pro et inter pro) : les collaborateurs sont trop nombreux sur le plateau (43), les normes et consignes de sécurité ne sont pas respectées (espace réduit par collaborateur et entre les bureaux, problème de circulation, proximité des climatiseurs),
- ... Des salariés installés au rez-de-chaussée (Fusion) pour lesquels une installation provisoire est devenue définitive dans des locaux en partie avec puits de lumière, également non conformes aux normes de sécurité (espace réduit par collaborateur et entre les bureaux, problème de circulation) aujourd'hui également affectés par une fuite d'eau,
- ... Des salariés du 3^{ème} étage qui ont été installés alors même que les petits travaux n'étaient pas effectués (trous dans le sol, moquette décollée, seuil de porte abîmé) pouvant occasionner des accidents.

La CFDT, dans le cadre de sa mission au sein du CHSCT Paris 4, a émis une alerte concernant les installations prévues sur l'ensemble des plateaux B et vous a demandé de faire le nécessaire pour proposer d'autres aménagements. En septembre, octobre et novembre 2018, des inspections des locaux concernés ont eu lieu.

Nous vous avons alerté des problèmes rencontrés par les collaborateurs en CHSCT mais également en réunion des délégués du personnel par nos questions sur ces sujets.

Force est de constater que ces problèmes ne sont toujours pas résolus à ce jour.

Nous vous demandons expressément de faire le nécessaire, en accord avec les directions concernées qui ont également été alertées, dans les plus brefs délais afin que les collaborateurs puissent travailler dans des conditions acceptables et ce, même durant cette période de travaux qui s'ouvre sur le site pour plus de 2 ans.

Par ailleurs, notre visite s'est achevée dans les locaux du mur postal, lesquels ne sont pas aménagés tel que cela avait été prévu sur les plans fournis. Cette installation donne l'impression d'avoir été faite « à la va vite » avec récupération de l'existant sans tenir compte des besoins des collaborateurs : aucune fourniture (imprimés, enveloppes ou roule pratique pour colis), ni indications pour se repérer (pour aller jusqu'aux locaux ou dans les locaux), ni lumière automatique (moins problématique pour la sécurité des collaborateurs), etc. Un mode opératoire aurait été adressé aux responsables pour l'utilisation de ce mur. Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas été adressé à l'ensemble des collaborateurs du site ainsi qu'aux représentants du personnel ?

Nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire pour réaménager ce mur postal et informer l'ensemble des collaborateurs du site rapidement.

Dans l'attente de vos réponses concernant l'ensemble de ces demandes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mme Sandrine TAVERSON
Mr Bachir AKROUR
Délégués syndicaux CFDT Paradis